



Léa, désolé je ne peux pas te payer tes vacances seule, mon CSE ne me rembourse pas si tu ne pars pas en vacances avec nous...

Oh noon !
A 19 ans je vais encore devoir partir en vacances avec mes parents.
La honte !

Vous avez entre **19-25 ans** vous devez **obligatoirement partir** en vacances avec **papa et maman !**

Ils vous ont promis une prestation 19-25 ans !
Cependant les règles sont tellement ubuesques que **vous n'utiliserez pas votre dotation !**

Orientations ASC 2024

« Des frais de séjours hors frais de restauration **obligatoirement en présence du parent ouvrant droit** sur présentation de factures nominatives et acquittées où apparaissent le nom et le prénom de l'enfant et la période de l'activité. » (p 12 -16)

Et pour les 03-18 ans cette mention n'existe pas !

Vous êtes nombreux à trouver cela scandaleux et discriminatoire.

Vous leur avez fait confiance et bien dommage !

**Rejoignez
Force Ouvrière**